

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19
- votants par procuration 8
- absents 2
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 2 mars 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICALET	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
M. Jean-Paul MANGIN	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Claudine COUTURE
Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT)	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Kamel BELGHACHEM est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.25/02.20

**Objet : Budget Transport
Compte Administratif 2019**

Délibération n°: D.25/02.20

**Objet : Budget Transport
Compte Administratif 2019**

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur rend compte annuellement des opérations qu'il a exécutées.

Aussi à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget annexe Transport.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2019 (n° D.55/04.19) approuvant le budget Transport 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,

Considérant que M. Patrick CIBOIS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Philippe LEROUX, Maire de Lillebonne s'est retiré pour laisser la présidence à M. Patrick CIBOIS au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

Délibération n°: D.25/02.20

**Objet : Budget Transport
Compte Administratif 2019**

Conformément aux balances du receveur municipal, le Compte Administratif 2019 du budget Transport se présente de la manière suivante :

		Année 2018			Année 2019		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	2 423,00	129 298,41	131 721,41	2 537,86	36 306,75	38 844,61
	Mandats émis (B)	114,86	112 389,36	112 504,22	0,00	38 844,61	38 844,61
(1) Solde d'exécution (A-B)		2 308,14	16 909,05	19 217,19	2 537,86	-2 537,86	0,00
(2) RESULTAT REPORTE N-1		20 484,28	666,51	21 150,79	22 792,42	17 575,56	40 367,98
(3) TOTAL (1+2)		22 792,42	17 575,56	40 367,98	25 330,28	15 037,70	40 367,98
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		22 792,42	17 575,56	40 367,98	25 330,28	15 037,70	40 367,98

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses comprennent :

- les frais de personnel	22 328,00 €
- les amortissements	2 537,86 €
- la location du bus Lib'rt	8 521,71 €
- le carburant	2 332,84 €
- les frais de gestion (dépenses déduites du remboursement Caux Seine agglo aux différents taux de TVA)	2 659,36 €
- les autres dépenses (impression, petites fournitures)	464,84 €
<i>Total</i>	38 844,61 €

Les recettes comprennent :

- les ventes de tickets	2 659,36 €
- le remboursement par Caux Seine agglo.....	33 647,39 €
- les résultats d'exploitation 2018 reporté	17 575,56 €
<i>Total</i>	53 882,31 €

La section d'exploitation dégage un excédent net de 15 037,70 €.

Délibération n°: D.25/02.20
Objet : Budget Transport
Compte Administratif 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes comprennent :

- les dotations aux amortissements	2 537,86 €
- l'excédent 2018 reporté	22 792,42 €
Total	25 330,28 €

La section d'investissement dégage un excédent net de 25 330,28 €.

Le budget Transport étant repris au 1^{er} janvier 2020 par Caux Seine aggro, les excédents seront intégrés aux résultats de la Ville lors de l'affectation du résultat 2019 du budget Ville.

Monsieur CIBOIS propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget Transport :
 - Section d'Exploitation :

- dépenses	38 844,61 €
- recettes	53 882,31 €
- excédent net 2019	15 037,70€

- Section d'Investissement :

- dépenses	0,00 €
- recettes	25 330,28 €
- excédent net 2019	25 330,28 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE,

SOIT 26 VOIX POUR, M. LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

